

Discussions de Pretoria sur les élections en Namibie

A la mi-octobre ont eu lieu, à Pretoria, des discussions entre les ministres des Affaires étrangères de cinq pays occidentaux du Conseil de sécurité des Nations Unies (Allemagne de l'Ouest, Royaume-Uni, France, États-Unis et Canada) d'une part, et le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud d'autre part.

L'objet de ces discussions était de convenir des bases de l'application du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le règlement du problème namibien.

Une déclaration commune a été publiée à la suite de ces discussions, dans laquelle le gouvernement de l'Afrique du Sud et les cinq ministres occidentaux des Affaires étrangères sont d'avis que "le représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahtisaari, devrait maintenant reprendre les négociations avec l'Administrateur général sud-africain pour la Namibie dans le cadre de la résolution 435 du Conseil de sécurité qui endossait le rapport du Secrétaire général. Ces discussions viseraient à élaborer les modalités des élections à tenir sous la supervision de l'ONU et à en arrêter la date. Les Cinq se proposent donc de recommander au Secrétaire général d'envoyer M. Ahtisaari à Windhoek le plus tôt possible. En outre, il

a semblé pertinent de prier le Secrétaire général d'entreprendre des consultations sur la composition de l'élément militaire du GANUPT".

Toujours dans cette déclaration commune, "en ce qui concerne les élections unilatérales de décembre, les cinq ministres des Affaires étrangères ont déclaré qu'ils ne voyaient aucun moyen de concilier ces élections avec la proposition présentée par eux et entérinée par le Conseil de sécurité. Toute mesure unilatérale touchant le processus électoral sera considérée comme nulle et non avenue."

D'autre part, les Cinq ont publié la déclaration unilatérale suivante: "L'établissement d'une date est nécessaire pour appuyer solidement le processus électoral et réduire l'incertitude. Les propositions des Cinq adoptées par le Conseil de sécurité prévoient la réalisation d'un certain nombre de conditions préalables à la mise en marche de la campagne politique officielle. Sous ce rapport, le gouvernement de l'Afrique du Sud a fait savoir qu'il ne retirerait ses troupes qu'à la cessation des hostilités.

"Les Cinq ont fait valoir que les hostilités cesseraient dès qu'on aurait avisé le Secrétaire général d'une entente sur un cessez-le-feu. On ne peut permettre à

aucune des parties de retarder unilatéralement la tenue d'élections sous le contrôle des Nations Unies. S'il apparaissait que l'élection prévue à la date convenue était menacée par des actes de violence ou d'intimidation ou par toute autre incapacité à appliquer les dispositions des propositions, il appartiendrait au Secrétaire général d'en saisir le Conseil de sécurité.

"Les gouvernements des cinq pays occidentaux s'engagent à appuyer les mesures nécessaires au Conseil de sécurité. Ils s'engagent aussi à maintenir des observateurs à Windhoek pendant la période de transition et à faire tout leur possible pour garantir l'application de la proposition devant mener à la tenue d'élections à la date convenue.

Les cinq ministres des Affaires étrangères sont convaincus que le Conseil de sécurité saura répondre promptement et efficacement à toute situation susceptible de menacer la tenue d'une élection à la date convenue, qu'il saura maintenir la date de cette élection et qu'il n'y aura donc aucun besoin de prendre des mesures unilatérales."

Avant d'arriver à Pretoria, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, s'était arrêté à Windhoek, capitale administrative de la Namibie où il s'était mis à la disposition des partis politiques et des autres groupes intéressés à discuter de l'avenir de la Namibie.

Pêches de l'Atlantique nord-ouest

Neuf pays dont le Canada ont signé le 24 octobre une nouvelle convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest.

La cérémonie de signature à Ottawa marque le début d'un processus qui aboutira à la création de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPAN), laquelle remplacera la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (CIPAN).

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, ont représenté le Canada à la cérémonie. M. Jamieson a signé la Convention au nom du gouvernement du Canada.

M. Jamieson a signalé "l'intérêt que porte le Canada à la conservation et à la gestion des stocks de poissons qui se déplacent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des eaux de juridiction cana-

dienne." Il a déclaré que, "de toute évidence, le Canada ne peut pas se permettre d'ignorer l'interaction entre les mesures de gestion qu'il prend à l'égard de ses eaux et celles prises à l'échelle internationale, pour la haute mer."

"C'est pour cette raison que le Canada appuie fermement la coopération et la coordination multilatérales dans ce domaine et qu'il est heureux que les propositions qu'il a faites à ce sujet aient été généralement jugées acceptables par les autres signataires de la Convention" d'ajouter M. Jamieson.

Aux termes de la Convention, les pêcheurs canadiens doivent faire l'objet d'une considération spéciale lors de la répartition des stocks de poissons dans la région du Grand Banc au-delà de la zone de 200 milles et du Bonnet flamand. L'on reconnaît ainsi les efforts énormes déployés par le Canada pendant des années en vue de la surveillance et de l'inspection de ces régions, et la dépendance des

communautés côtières canadiennes envers ces stocks.

La nouvelle Convention comporte des dispositions visant la gestion et le contrôle des pêches dans les régions de l'Atlantique nord-ouest au-delà des zones de juridiction nationale. Elle conserve le plan de surveillance internationale commune de la CIPAN afin de s'assurer que les navires de toutes les parties contractantes appliquent effectivement toutes les mesures convenues.

Le Canada, la Communauté économique européenne (au nom de ces neuf États membres), le Danemark (en ce qui concerne les îles Féroé), l'Islande, la Norvège, le Portugal, la République démocratique allemande, la Roumanie et l'Union des républiques socialistes soviétiques ont signé la Convention lors de la cérémonie. D'autres pays qui ont participé à la Conférence diplomatique tenue à Ottawa il y a un an la signeront vraisemblablement avant le 31 décembre 1978.